



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 29 09
www.fr.ch/dsas

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 11 avril 2011

Communiqué de presse

Naissance du « Réseau des institutions fribourgeoises pour personnes souffrant d'addictions » sous l'égide de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS)

Les trois institutions Le Tremplin, Le Radeau et Le Torry ont signé une convention de collaboration, donnant naissance au « Réseau des institutions fribourgeoises pour personnes souffrant d'addictions » (RIFA). Avec cette nouvelle structure constituée en société simple, le canton de Fribourg franchit un pas important vers une prise en charge coordonnée et efficace des personnes dépendantes à l'alcool et aux produits licites et illicites.

Un interlocuteur privilégié pour le canton

Le but de la convention signée par les trois institutions consiste en particulier à trouver des solutions conjointes touchant à trois domaines : l'administration, les ressources humaines et les prestations. Sont évoquées notamment la mise en commun d'un service administratif, celle d'un système comptable et celle du portefeuille d'assurances. Dans le cadre de la gestion des ressources humaines, l'accent sera mis sur les possibilités de formation commune du personnel et, à (moyen) terme, la création d'un pool de personnel. Enfin, en matière d'efficacité des prestations, plusieurs options sont en discussion, comme l'établissement d'une procédure d'admission uniforme et la gestion commune d'un service social.

Dans le souci d'une planification adéquate de l'offre, les institutions signataires de la convention intensifient leur collaboration également dans la définition de nouvelles prestations. Toutefois, la convention stipule le respect de la différenciation des prestations offerte par chacune des trois institutions. Cette métamorphose organisationnelle dans le domaine des institutions permettra au canton de disposer d'un interlocuteur privilégié dans le cadre du dispositif cantonal de prise en charge des personnes souffrant d'addictions. Une planification relative aux objectifs fait partie intégrante de la convention et les premiers résultats concrets sont attendus durant la deuxième moitié de l'année 2012.

Le RIFA est organisé en un comité de supervision et un comité exécutif. Le premier, constitué de deux personnes de chacune des institutions, veillera au respect de la convention et à l'atteinte des objectifs. Un comité exécutif composé des directeurs des trois institutions administre le RIFA et est chargé de mettre en œuvre les dispositions de la convention.

Adéquation entre offre et demande

Le dispositif fribourgeois actuel de prise en charge des personnes souffrant d'addictions offre des prestations médicales et sociales variées et ajustées à divers groupes cibles. La situation globale et les besoins des personnes concernées ont néanmoins évolué de manière significative ces dernières années. L'analyse de la situation cantonale, qui a conduit en 2008 à la mise en route du projet de « Coordination de la prise en charge des personnes souffrant d'addictions », avait révélé, entre autres, un besoin d'ajustement entre l'offre des institutions et les besoins actuels des personnes dépendantes, ainsi qu'une coordination insuffisante entre les acteurs concernés.

Forte de ce constat, la DSAS avait, dans le cadre du projet de coordination, réuni les trois institutions principales de prise en charge des personnes souffrant d'addictions dans un sous-projet, afin qu'elles se déterminent sur de nouvelles bases de collaboration. Ces travaux spécifiques ont été menés par des représentant/e/s des institutions et de plusieurs services de la DSAS, ainsi que de la Direction de sécurité et justice (DSJ), avec le soutien du bureau de consulting B'VM (Berne). Ils ont donné naissance au RIFA.

Quelques chiffres

Dans le canton de Fribourg, en se basant notamment sur les chiffres relevés dans le Programme National Alcool (PNA) et dans d'autres études, on estime à 10 000 le nombre de personnes alcoolodépendantes et à 1400 le nombre de personnes toxicodépendantes. Le contexte a évolué ces dernières années pour devenir plus complexe. D'une part, la population concernée est vieillissante. D'autre part, l'attrait pour certaines substances addictives chez les moins de 20 ans semble être en légère augmentation. Parmi ces substances, le cannabis peut représenter une consommation problématique. Globalement, on estime que 3.4% de la population âgée de 15 ans et plus consomme actuellement du cannabis. Le pourcentage de la population de 13 à 29 ans consommant quotidiennement du cannabis est de 9.3%¹.

Pour la DSAS, la volonté de collaboration démontrée par les institutions concernées est un premier pas important vers une prise en charge plus efficiente des personnes dépendantes, alliant l'intérêt de l'individu et celui de la collectivité. La création du RIFA donne également un coup d'accélérateur aux travaux menés dans le cadre du projet « Coordination de prise en charge des personnes souffrant d'addictions ».

Contact

—

Service de la santé publique, Patrice Zurich, chef de service et président du comité de pilotage, T +41 26 305 29 13 (13h30-14h30)
Le Tremplin, François Vallat, directeur, M +41 79 658 95 08
Le Torry, Thierry Radermecker, directeur, T +41 26 460 88 22
Le Radeau, Emmanuelle Barboni, directrice, T +41 26 653 92 20 (14h00-15h00)

Communication

—

DSAS, Claudia Lauper, conseillère scientifique, T +41 26 305 29 04, M +41 79 347 51 38

Annexes

—

Présentation des institutions
Contenu de la convention
Présentation power point

¹ Source : Addiction info suisse 2007